

Image not found or type unknown



Je vis en Italie depuis 2001 et je veux savoir si je pourrai avoir

Par **mazz2mazz**, le **10/07/2009** à **10:58**

Bonjour,
je vis en Italie depuis 2001 avec un permis de séjour régulier, je voudrais savoir si quand je m'épouse en France avec une Française je pourrai avoir une carte de séjour française. Je suis avec ma famille en Italie j'ai travaillé dans pas mal de secteurs comme l'électricité et autres...

Par **anais16**, le **11/07/2009** à **17:52**

Bonjour,

si vous êtes en situation régulière en Italie et que vous êtes rentré régulièrement dans l'UE, alors vous pourrez avoir un titre de séjour de conjoint de Français si vous prouvez six mois de vie commune effective en France et depuis le mariage avec votre femme.